



SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SIVOM DU CANTON
DE LECTOURE

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Etaient présents : David SOUBIRAN, Daniel GOBATTO, Jean Michel VIOLLEAU, Michel PASCAU, Christian MANABERA, René CARPENTIER, Jean CADOT, Benoît BAQUÉ, Maxime TRESOC, Gisèle MUTTI, Aurélie CAZAUBON, Christian CABALLE, Claude TUO, Alain DABOS, Sylvain DUSSEAU.

Etaient absents ou excusés : Serge BADOR, Philippe DUTAUT, Nicolas VERSCHUERE, Gilles LACLAVERE, Dominique BARRAU, Hervé LAMARQUE, Jean-Pierre LABADIE, Philippe DUSSAUT, Benoît TIMMERMAN, Eric JUIN, Nadine BILLAUT, Serge COLOMBAN, Vincent ROUX, Pierre LAFFARGUE.

A donné procuration : Thibault TRETON à Aurélie CAZAUBON.

Le quorum étant atteint (ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020), le Président ouvre la séance, remercie les délégués pour leur présence et rappelle l'ordre du jour.

Modalités de réunion à distance du Comité Syndical

David SOUBIRAN rappelle que l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, prise en application de la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19, prévoit la possibilité de réunir le Comité Syndical par visioconférence ou à défaut par audioconférence.

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, cette possibilité de réunion à distance des assemblées délibérantes permet de concilier la continuité du fonctionnement du Syndicat, et les préconisations liées à la distanciation sociale et au confinement.

Dans ce cadre, le Comité Syndical doit déterminer les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, ainsi que les modalités de scrutin. Ces modalités sont proposées comme suit :

1 / Modalités d'identification des participants :

L'application Microsoft Teams (ou toute autre application), accessible par internet, permettra la tenue des réunions par visioconférence. Dans ce cadre, l'identification des participants s'effectuera par voie audio (a minima) et vidéo, à l'appui d'une connexion sécurisée via un lien de connexion.

En début de réunion, le Président procédera à un appel nominal des membres participants physiquement présents ou par le biais de l'application de visioconférence.

2/ Modalités d'enregistrement et de conservation des débats :

L'enregistrement des débats s'effectue de façon automatique par l'application informatique de visio-conférence dès que la réunion débute. Le flux multimédia de l'enregistrement est ensuite récupéré sur un espace de stockage du SIVOM.

3/ Modalités de scrutin :

Le scrutin public est organisé soit par appel nominal pour chaque projet de délibération, soit par voie électronique, permettant un vote électronique grâce à l'application informatique Microsoft Teams (ou tout autre application) qui garantit l'identification de chaque votant.

Le Président soumet au vote ces modalités. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve, à l'unanimité, les modalités d'organisation de réunion à distance.

Approbation du Compte Rendu de la séance du 8 décembre 2020

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 8 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 8 décembre 2020.

Débat d'Orientations Budgétaires

David SOUBIRAN rappelle que le DOB est une obligation réglementaire pour les communes de plus de 3500 habitants ou pour leurs établissements publics encadrés par la loi (article L 2312 – 1 du code des Collectivités Territoriales). Il est destiné à débattre sur les orientations générales du budget de l'exercice, sur les caractéristiques et l'évolution de l'endettement de la Collectivité ainsi que sur les engagements envisagés.

Nadine de GRENIER présente l'état de la dette dont le capital restant dû est de 618 K€. Elle indique qu'au cours de l'année 2021, 219 K€ seront remboursés (dont l'emprunt court terme de 103 K€ consenti par le Crédit Mutuel pour les travaux d'aménagement du bourg du MAS D'AUVIGNON). Elle précise que seul l'emprunt consenti pour l'acquisition du VSV est financé par le SIVOM, les autres prêts en cours ont été contractés par le SIVOM pour le compte des communes. Les échéances sont honorées par le SIVOM et reversées par les communes concernées.

Aurélien CAZAUBON demande si les emprunts qui seront consentis en 2021 sont intégrés dans la dette présentée. Nadine de Grenier répond que seuls les emprunts actuellement en cours de remboursement font état de la dette en début d'exercice 2021. Néanmoins, il est prévu, au cours de l'exercice 2021, de recourir à l'emprunt à hauteur de 296 370 € pour financer les dépenses d'investissement suivantes ;

- Travaux d'aménagement de Pouy Roquelaure (80 520.00 €) ;
- Travaux d'aménagement du Boulevard Quintilla à La Romieu (15 850.00 €) ;
- Acquisition d'une nouvelle pelle (200 000.00 €).

Benoît BAQUÉ demande sur combien d'années sera effectué le remboursement de l'emprunt contracté pour l'acquisition de la pelle. Nadine de GRENIER répond que la durée maximum est calculée sur la durée d'amortissement des biens fixée à 7 années pour les véhicules.

Benoît BAQUÉ demande quel est le nombre d'heures annuelles d'utilisation de la pelle de façon à estimer si l'acquisition d'une pelle d'occasion ne serait pas une opération plus avantageuse. Céline ADAM répond que la pelle est utilisée 1 575 heures par an, soit 180 jours. Le Président précise que cette proposition sera également étudiée.

Daniel GOBATTO souhaite que l'agent qui sera recruté pour remplacer Patrick THORE puisse donner son avis sur le matériel proposé. Il est répondu qu'il faudra avant tout que la nouvelle pelle soit adaptée aux travaux qui doivent être réalisés. Le Président ajoute qu'un compromis devra être trouvé pour que l'outil soit performant et qu'il réponde également aux souhaits de l'agent qui l'utilisera.

Investissement :

Nadine de GRENIER poursuit la présentation des charges d'investissement prévues. Elle précise que le programme 2021 des travaux de voirie n'est pas encore défini. Néanmoins, une estimation de 480 K€ a été faite. Ce montant fera l'objet d'un réajustement une fois que les besoins des communes seront entérinés.

A ces prévisions, s'ajoutent :

- Les restes à réaliser relatifs au financement de l'opération d'aménagement du bourg du Pouy Roquelaure (165 000 € TTC) ;
- La finalisation de l'opération d'aménagement du village du Mas d'Auvignon (963.40 € TTC) ;
- L'opération du Boulevard Quintilla de la Commune de la Romieu pour un montant estimatif de 78 600 € TTC ;
- L'acquisition de matériel de voirie (notamment de panneaux de signalisation) pour un montant de 5 000 € TTC.

Les recettes réelles d'investissement du SIVOM prévues proviennent :

- du FCTVA sur les dépenses d'investissement réalisées en 2020 estimé à 67 682 € ;
- Des subventions attendues du département, de la région et de l'Etat pour les aménagements des bourgs (97 266 €) ;
- Des emprunts qui seront contractés pour un montant global de 296 370 €.

Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à environ 252 K€ et se répartissent de la façon suivante :

- Charges de personnel à hauteur de 134 800 € ;
- Charges à caractère général à hauteur de 72 600 € ;
- Charges de gestion courante estimées à 15 800 € ;
- Charges financières pour 14 000 € ;
- Dépenses imprévues (15 000 €).

Le Président, David SOUBIRAN indique aux membres présents que le budget de fonctionnement est tout juste à l'équilibre. Il explique que pour couvrir les dépenses à venir et permettre au SIVOM d'évoluer afin de répondre à de nouveaux besoins, plusieurs réflexions ont été menées :

- Maîtriser les coûts sur plusieurs postes et notamment en réduisant les frais d'entretien des véhicules par le renouvellement de la pelle ;
- Faire adhérer au marché de travaux des communes extérieures moyennant une participation financière qui générerait des recettes supplémentaires mais également un surcroît de travail pour les équipes du SIVOM.

David SOUBIRAN précise que cette deuxième solution est en cours de négociations mais que rien n'est acté à ce jour.

L'ultime moyen d'arriver à pérenniser l'existence du Syndicat et de répondre aux nouvelles attentes (notamment celles qui concernent l'entretien des ouvrages d'art), est de proposer une augmentation de la participation des communes au fonctionnement. Le Président rappelle aux membres présents qu'aucune augmentation n'a été appliquée les trois dernières années et qu'il serait normal d'augmenter légèrement les tarifs régulièrement. Il propose donc à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur une augmentation de 2% des contributions des communes. Les clés de répartitions servant de base au calcul de la participation au fonctionnement des communes 2021 seraient alors portées à :

- 12.50 €/ habitant contre 12.25 € en 2020
- 519.65 €/ km de voirie contre 509.46 € en 2020.

Daniel GOBATTO demande si cette même augmentation sera proposée l'année prochaine. Le Président répond que cela fera l'objet du prochain débat d'Orientations Budgétaires.

David SOUBIRAN soumet au vote cette augmentation.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve, à l'unanimité cette proposition.

Nadine de GRENIER poursuit ensuite la présentation des recettes réelles prévues pour 2021 qui s'ajoutent aux recettes de fonctionnement et se répartissent comme suit :

- Participation des communes au fonctionnement : 227 571 €
- Participation des communes au remboursement des emprunts : 42 840 €.

Aucune proposition n'ayant été énoncée, les membres présents prennent acte de ce débat.

Questions diverses

Jean-Michel VIOLLEAU explique que le SIVOM a été très sollicité ces dernières semaines car de nombreux glissements de terrain provoqués par les fortes pluies de ces derniers jours ont bouché les fossés. Le Président ajoute que le curage des fossés fait partie des missions du SIVOM mais qu'il conviendrait de mener une réflexion sur la prévention d'écoulements boueux. A ce titre, David SOUBIRAN a déjà pris contact avec le département et informe les délégués qu'il est possible, si le SIVOM le souhaite, de participer à des réunions de travail sur cette thématique. Cela implique de mener des actions pour inciter les agriculteurs à faire des plantations spécifiques pour éviter le ruissellement des eaux pluviales. Le Président fait part aux délégués que cette technique est utilisée dans le Département du Lot et Garonne. Il s'agit d'implanter une fascine (petits végétaux composés de branches de saules) en bordure de champs.

David SOUBIRAN ajoute que la mise en place d'une prévention des risques d'écoulements ferait l'économie de plusieurs heures de pelles qui pourraient être utilisées pour réaliser d'autres travaux.

Jean Michel VIOLLEAU demande si un enrochement en bord de fossé ne serait pas efficace. David SOUBIRAN répond que l'enrochement évite l'affaissement du terrain mais n'empêche pas l'écoulement des eaux.

Aurélié CAZAUBON demande si les assurances prennent en charge les réparations des dégâts causés par les intempéries et notamment celles relatives aux apparitions de nids de poule. Daniel GOBATTO répond que même en cas de catastrophe naturelle, il n'existe pas de voirie assurable.

Céline ADAM indique qu'une campagne « Compomac » va être lancée et que les communes seront invitées à effectuer un recensement des trous présents sur leur voirie afin que le SIVOM puisse organiser un planning d'interventions.

Daniel GOBATTO indique que des subventions peuvent être allouées par l'Etat suite aux intempéries. Néanmoins les dossiers n'aboutissent pas à chaque fois. Céline ADAM ajoute que les travaux réalisés en régie ne sont pas toujours éligibles à l'octroi des subventions.

Aucune autre question n'étant posée, le Président remercie les délégués d'avoir été présents à cette réunion organisée dans un contexte particulier et lève la séance.

Le Président, David SOUBIRAN

